



PRÉFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

26 AVR. 2013

PRÉFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION
ET DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau de la coordination et du contrôle
de gestion interministériel
Affaire suivie par Mme Leduc
☎ 02.40.41.47.08
☎ 02.40.41.22.77
mel : christine.leduc@loire-atlantique.gouv.fr

Nantes, le 23 AVRIL 2013

Monsieur,

Par courrier reçu en préfecture le 26 novembre 2012, vous avez sollicité l'avis de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Loire-Atlantique, au titre de l'article L146-4 I du code de l'urbanisme, sur le projet de construction de serres et d'une citerne au lieudit « la Brosse Tenaud » à Saint Philbert de Grand Lieu.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Loire-Atlantique réunie en formation « sites et paysages » a examiné votre dossier le 22 février 2013 et a émis un avis favorable à la réalisation de ce projet sous réserve d'améliorer les abords extérieurs du site par la mise en place de haies.

Compte tenu de la position adoptée par cette instance, j'informe Mme la député-maire de Saint Philbert de Grand Lieu que je donne mon accord à la construction de nouvelles serres et d'une citerne sur le site d'exploitation de la SCEA Serres Les Trois Moulins, sous réserve du respect des prescriptions demandées.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, l'extrait du compte-rendu de cette commission comportant les principales remarques émises au cours de la discussion.

Le PRÉFET

Pour le Préfet
le Sous-Préfet, Chargé de Mission

Christine Leduc

Monsieur Jean-François VINET
SERRES LES TROIS MOULINS
2, la Brosse Tenaud
BP 20044
44310 SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

DIRECTION DE LA COORDINATION ET
DU MANAGEMENT DE L'ACTION PUBLIQUE
Bureau de la coordination et du contrôle
De gestion interministériel

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES DE LA LOIRE ATLANTIQUE Formation « sites et paysages »

Compte-rendu de la réunion du 22 février 2013

Le vendredi 22 février 2013 à 14h30, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites de la Loire-Atlantique s'est réunie en formation « sites et paysages » à la préfecture, salle du Pont-Morand, sous la présidence de M. Jean-Gabriel DELACROY, sous-préfet chargé de mission.

Etaient présents les membres de la formation spécialisée « des sites et paysages » :

- Mme Chloé TRAN DUC MINH représentant la DDTM, service aménagement durable ;
- Mme Régine PELLEGRINI, architecte des bâtiments de France (avec le mandat de la DRAC) ;
- M. Didier BAILLEUL, inspecteur des sites, représentant la DREAL ;
- Mme Guylène THEBAUD représentant la DREAL
- M. Claude NAUD, vice-président du conseil général, conseiller général de Legé
- M. René BARON, conseiller général de Vallet
- M. Gilles BOURDU, maire du Cellier (avec le mandat de M. LAIGRE) ;
- M. Jacques DANIEL, président de l'UDPN (absent lors des votes)
- M. Jean-Philippe GALLON, administrateur de l'association DECOS ;
- M. Loïc MARION représentant France Nature Environnement des Pays de la Loire, suppléant
- M. Michel COUDRIAU de la chambre d'agriculture ;
- M. Serge BOLO, syndicat des forestiers privés de Loire-Atlantique ;
- M. Maurice COUSIN, association des urbanistes du Grand Ouest AUGO, suppléant ;
- M. Vincent DEGROTTE, directeur du CAUE de Loire-Atlantique ;
- M. Frédéric BARBE, association Paysages de France
- Mme Elisabeth PEROT, architecte du patrimoine ;
- M. Christian PRIOUL, géographe

Etaient également présentes :

- Mme Laetitia DALLON, adjointe au chef du bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

- Mme Christine LEDUC du bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

Etaient excusés :

- M. Joseph LAIGRE, maire d'Arthon-en-Retz et M. Michel BAHUAUD, suppléant (a donné mandat à M. BOURDU)

Le secrétariat de la commission était assuré par Mme Christine LEDUC du bureau de la coordination et du contrôle de gestion interministériel

• • •

M. le Président, après avoir constaté que le quorum fixé par les textes est atteint, propose d'examiner le premier dossier inscrit à l'ordre du jour.

2 – Saint Philbert de Grand Lieu : projet de construction de serres et d'une citerne par la SCEA Serres Les Trois Moulins.

Présentation

Mme TRAN DUC MINH présente le rapport.

OBJET DE LA SAISINE DE LA CDNPS

La commune de Saint Philbert de Grand Lieu est soumise à la loi Littoral au titre du lac de Grandlieu.

Le principe d'extension de l'urbanisation en continuité avec les agglomérations et villages existants, posé à l'article L146-4 I du code de l'urbanisme, offre une possibilité de dérogation pour les constructions ou installations agricoles ou forestières qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées. Elles peuvent être autorisées avec l'accord du préfet après avis de la commission départementale compétente en matière de nature, de paysage et de sites. Pour être recevable, la demande de dérogation doit porter sur une construction qui ne porte pas atteinte à l'environnement ou aux paysages.

La commission est appelée à donner son avis sur le projet.

PRESENTATION DU CONTEXTE ET DE LA SITUATION DU PROJET

Le projet est situé au lieudit « la Brosse Tenaud » sur un terrain déjà occupé par des serres, un bâtiment de stockage, une chaufferie et des bureaux. La société souhaite démolir des serres existantes (5900 m²) pour en construire de nouvelles ainsi qu'une citerne (6400 m²).

Le projet présenté fait partie d'une très vaste installation qui génère des nuisances lumineuses et de trafic la rendant incompatible avec le voisinage des zones habitées. Il est situé en dehors des espaces proches du rivage.

Avis des services de l'Etat

Il est signalé que le dossier de présentation ne permet pas de mesurer correctement les évolutions demandées et l'impact visuel du projet. Une visite sur place a permis de considérer la bonne intégration paysagère des nouvelles constructions dans l'ensemble existant.

Cependant, aucun traitement des abords n'est prévu.

En conclusion, Mme TRAN DUC MINH propose à la commission d'émettre un avis favorable au permis déposé sous réserve que les travaux soient l'occasion d'améliorer les abords extérieurs du site.

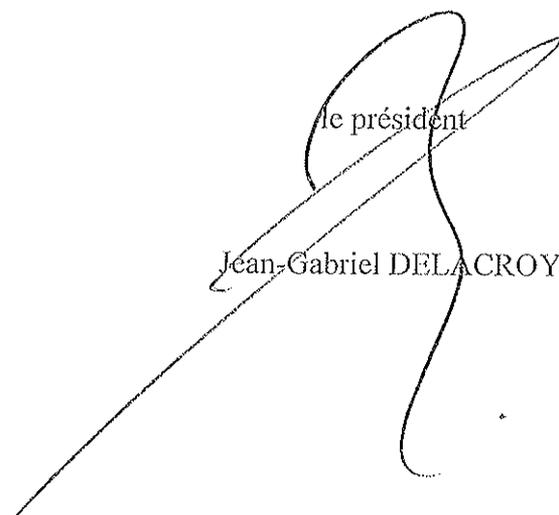
Débat

M. MARION s'interroge sur les améliorations paysagères qui peuvent être apportées, la mise en place de haies sur le site est proposée.

Vote

M. le président invite les membres de la commission à se prononcer sur les propositions de la direction départementale des territoires et de la mer.

- La commission émet **un avis favorable à la majorité** (19 pour – 1 abstention) au projet de construction de la SCEA Serres Les Trois Moulins.



le président

Jean-Gabriel DELACROY